

## MONIEUX - La ferme de Lausemolan

Monieux



Marcheur dans les buis (©E. Aptel - OTI Ventoux Sud)

*Boucle idéale pour les familles, facile et ombragée sur une grande partie du parcours, qui invite à découvrir l'authenticité de la vie en milieu rural, avant l'exode vers les villes.*

« Sur ce haut plateau, on se sent comme coupé du monde ! Il est tout simplement incroyable d'imaginer la vie d'autrefois en découvrant cette ferme conçue pour vivre en autarcie - ce qui fut bel et bien le cas jusqu'en 1920 ! » Léa, Agent d'accueil de l'Office de Tourisme Intercommunal Ventoux Sud.

### Infos pratiques

Pratique : À pied

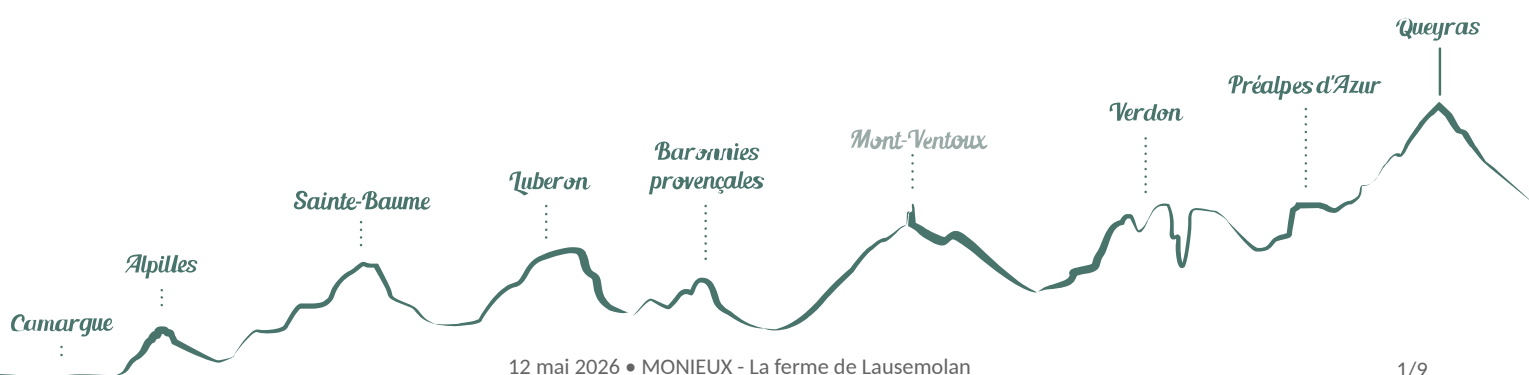
Durée : 1 h 30

Longueur : 4.0 km

Dénivelé positif : 92 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle



# Itinéraire

Départ : Ferme de St Hubert, Monieux

Arrivée : Monieux

Balisage :  GR®  PR

Depuis l'aire de stationnement en face de la ferme St Hubert, emprunter la route à la descente sur 50 mètres puis continuer tout droit sur le large chemin de terre bordé de chênes.

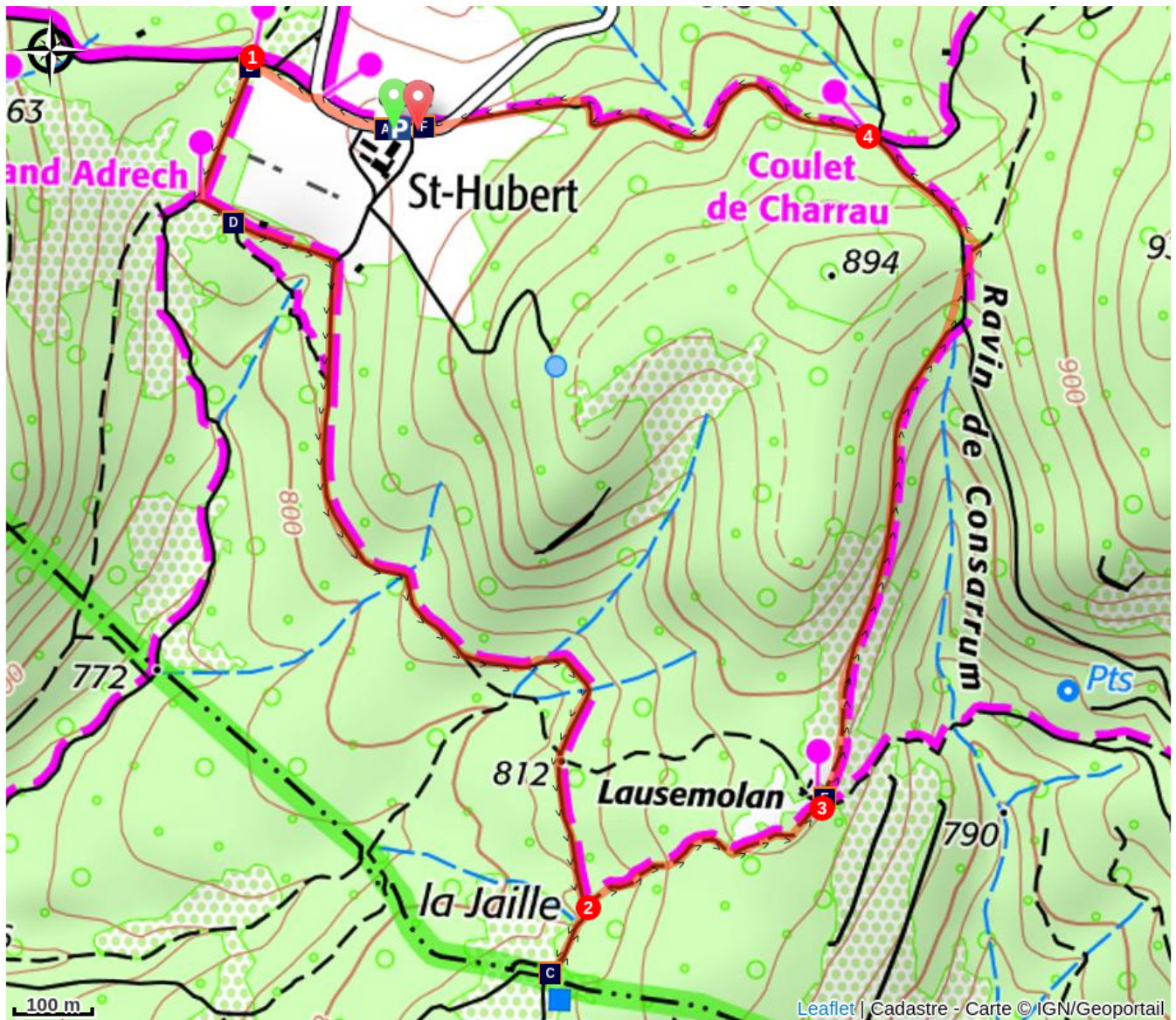
**1** - À "Mur de la peste" (828 m), tourner à gauche sur le chemin de pierre. À "Grand Adrech" (822 m), s'engager à gauche sur le chemin délimité par des buis.

**2** - Après environ 2km du départ, quitter momentanément le balisage pour suivre le chemin tout droit sur 100 mètres. Arrivée à l'aiguier de la Jaille. Revenir sur vos pas et prendre à droite le sentier qui monte dans la forêt.

**3** - À "Lausemolan" (850 m), continuer tout droit sur le petit sentier enherbé qui monte doucement.

**4** - À "Coulet de Charrau" (873 m), se diriger vers St Hubert sur le chemin ombragé de pins et de chênes. Rejoindre la D5 et le point de départ de la balade.


# Sur votre chemin...



 La ferme de St Hubert (A)

 L'aiguier de la Jaille et de la ferme de Lausumolans (C)

 La ferme de Lausumolans (E)

 Le mur de la Peste (B)

 Le buis (D)

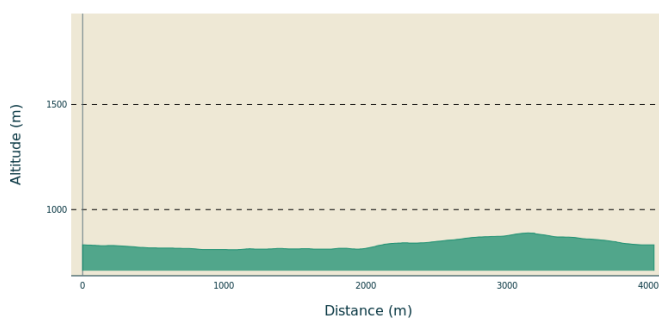
 La lavande (F)

# Toutes les infos pratiques

## ⚠️ Recommandations

- CHASSE : en période de chasse, je porte des vêtements de couleur vive, je me signale clairement et je respecte la signalétique mise en place par les chasseurs.
- ZONE PASTORALE : en présence de chiens de protection venus à ma rencontre, je ne les caresse pas ni ne les menace. Je m'arrête, puis j'attends patiemment la fin du "contrôle" avant de reprendre calmement mon chemin en contournant le plus possible le troupeau. De préférence, ne pas emmener son chien et, sinon, bien le tenir en laisse. Pour mémoire, consulter les [bons réflexes à adopter face aux chiens de protection](#) et regarder [la vidéo sur les chiens des moutons](#).
- RISQUE INCENDIE : le feu est l'ennemi de la forêt... et du randonneur ! Je ne fume pas en forêt et n'y allume pas de feu, d'autant que quelle que soit la saison, c'est interdit ! Et en période estivale, avant de partir en balade, je me renseigne sur les [conditions et réglementations d'accès aux massifs forestiers](#).

## Profil altimétrique



Altitude min 809 m  
Altitude max 889 m

## Accès routier

À 15 km au Sud de Sault, par les D943 et D5

## Source

OTI Ventoux Sud

## Parking conseillé

Ferme de St Hubert, Monieux

## Lieux de renseignements

Maison du Parc naturel régional du Mont-Ventoux



378 avenue Jean Jaurès, 84200 Carpentras

[contact@parcduventoux.fr](mailto:contact@parcduventoux.fr)

Tel : +33 (0)4 90 63 22 74

<https://www.parcduventoux.fr/>

OTI Ventoux Sud - Sault

Avenue de la Promenade, 84390 Sault

[sault@ventoux-sud.com](mailto:sault@ventoux-sud.com)

Tel : +33 (0)4 90 64 01 21

<http://www.ventouxprovence.fr>

# Sur votre chemin...

---



## La ferme de St Hubert (A)

Désignant le saint protecteur des chasseurs, ce bâtiment à l'architecture classique abritait autrefois les invités du seigneur du château de Javon venus chasser sur le domaine. Transformé ensuite en gîte de groupe, gîte équestre puis ferme-auberge, il abrite aujourd'hui des logements loués à l'année par la mairie de Monieux.

Crédit photo : ©Aguilar - PNRMV

---



## Le mur de la Peste (B)

En 1720, le vice-légat du pape exige la construction d'une barrière sanitaire qui va se traduire par la construction d'un mur de 27 km monté en 100 jours afin de protéger le comtat venaisien du fléau débarqué de Marseille par le saint Antoine. Cette ligne sanitaire s'étend de Cabrières d'Avignon et Lagnes au sud à St Hubert au nord.

Crédit photo : ©C. Giboin - PNRMV

---



## L'aiguiier de la Jaille et de la ferme de Lausemolan (C)

Dans ce milieu rural particulièrement austère où l'eau manque et s'infiltré dans le sol, les hommes ont taillé à même la pierre calcaire des rigoles afin de récupérer les eaux de ruissellement pour alimenter une citerne recouverte d'une voûte en pierre. Quand l'aiguiier de la Jaille comporte un abreuvoir en bois pour les animaux, celui de la ferme de Lausemolan accueille des bassins pour arroser le potager.

Crédit photo : ©E. Aptel - OTI Ventoux Sud

---



## Le buis (D)

Plante typique des jardins à la française ils délimitent chemins, routes, massifs. Feuillage persistant compacte et uniforme de couleur verte, ils poussent lentement, ne dépassent pas le mètre de hauteur et résistent aux hivers rigoureux sans perdre de leur superbe.

Crédit photo : ©C. Giboin - PNRMV



### La ferme de Lausemolan (E)

Bâtie au XVII<sup>e</sup> siècle, les pièces de cette massive habitation à 2 étages s'articulent autour d'une vaste cour centrale. Ouvert au sud pour les hommes, au nord pour les bêtes par des portails voutés, le plan exposé permet d'en apprendre davantage sur l'agencement des pièces et leurs fonctions. A l'extérieur, impluvium, aiguiers alimentent un ancien potager ou encore aire de battage et enclos, tout a été pensé pour permettre une vie en semi-autarcie.

Crédit photo : ©B.Montesinot - PNRMV

---



### La lavande (F)

Plante à parfum star du pays de Sault, elle est cultivée depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Sa couleur, son odeur, ses vertus font d'elle l'emblème de la Provence. En fleur au mois de juillet, elle est récoltée à grande maturité afin d'en extraire une huile essentielle recherchée par les plus grands parfumeurs du monde.

Crédit photo : ©Aguilar - PNRMV



- En aucun cas les auteurs des contenus de ce site ne sauraient être tenus pour responsables de problèmes ou d'accidents sur les itinéraires cités.
- Cependant, nous comptons sur vous pour signaler toutes contradictions importantes entre cette fiche et le terrain.
- Pensez également à signaler les éventuels problèmes rencontrés pendant votre balade sur <http://sentinelles.sportsdenature.fr> (erreur de balisage, panneau défectueux, pollution, conflit d'usages...).
- La vente de cette fiche est autorisée au coût d'impression.
- Ne pas jeter dans la nature.

L'outil Geotrek a été financé par l'Union européenne, le Parc national des Ecrins et le Parc national du Mercantour.

Le projet Chemins des Parcs est financé par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et les Parcs naturels régionaux des Alpilles, de Camargue, du Luberon, du Queyras et du Verdon.

Ce projet partenarial rassemble également le Comité Régional du Tourisme, les agences départementales de développement touristique, les offices de tourisme et les syndicats d'initiative.

- The authors of this website will in no case be held responsible for problems or accidents on the routes mentioned.
- We count on you to point out any inconsistency between this content and the field itineraries
- Please report any problems encountered on the routes (route marking problems, defective panels, pollution, conflict of uses ...) on <http://sentinelles.sportsdenature.fr>
- The sale of this sheet is authorized at the cost of printing
- Please don't litter

The Geotrek tool was funded by the European Union, the Ecrins National Park and the Mercantour National Park.

The Chemins des Parcs project is funded by the Provence-Alpes-Côte-d'Azur Region and the regional nature parks of Alpilles, Camargue, Luberon, Queyras and the Verdon.

This project was developed in partnership with the Regional Tourism Committee, the departmental tourist development agencies, and tourist offices.

Avec le soutien de



Avec l'aide technique de :

- OTI Ventoux Sud